Image not found or type unknown

Indémnité d'occupation

Par **Lilimay**, le **30/05/2016** à **14:38**

Bonjour,
Mon compagnon sera divocé dans quelques mois.
Son ex-femme a pour le moment la maison à titre gratuit mais elle emménage dans 2 mois avec son nouveau compagnon.
Elle laisse les meubles dans la maison familiale afin d'avoir un pied à terre.
Devra t'elle une indemnité d'occupation à mon compagnon ?
Sachant que la maison n'est pas vendable pour le moment à cause de malfaçons.
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés